Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0250-DE

République Française
Département des Landes

mont de marsan

Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 N° DEL2026-09-0250

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2026

Présents :
Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHÉ, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Jean DUPOUY, Jean-Noël CAPDEVILLE, Philippe FRANÇOIS, Abderrazak ABOU EL FADEL, Catherine BLAIN, Julie PUYSSEGUR, Isabelle COLAS-JALABERT, Valérie FAVRE, Quentin MOURONVAL, Priscillia GARCIA, Charles BROSSILLON, Soraya SENSOU, Paul CALLADO, Marie-Christine HARAMBAT, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Nicolas LEREGLE, Alexia SALDUCCI, Jean-Jacques GOURDON, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Thibault LEMAIRE

Excusés avec procuration :
Corinne CAPDEVILLE a donné pouvoir à Philippe FRANÇOIS ; Yann BRETHOUS a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Morgane BAILLET a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE ; Margaux FRITSCH a donné pouvoir à Alain BACHÉ ; Hicham LAMSIKA a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BROSSILLON

Nombre de membres en exercice	39
Présents	34
Pouvoirs	5
Votants	39

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0250-DE

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Madame Marianne SAVARY

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois de la communauté d'agglomération comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

- **Évolution d'emplois (avancements de grade au 1er novembre 2026)**

Création d'emplois :
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet ;
- 1 emploi de brigadier-chef principal à temps complet ;
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Suppression d'emplois :
- 1 emploi de rédacteur territorial à temps complet ;
- 1 emploi de brigadier à temps complet ;
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet.

- **Création d'emplois (promotion interne au 1er novembre 2026)**

- 1 emploi de technicien territorial à temps complet ;
- 1 emploi de rédacteur territorial à temps complet ;
- 3 emplois d'agent de maîtrise à temps complet.

- **Création d'emplois**

Afin de renforcer le pôle Tranquillité publique, il vous est proposé de créer, au 1er octobre 2026 :

- 2 emplois du cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0250-DE

➢ **Suppression d'emplois au 1er octobre 2026**

Suite aux promotions internes 2024 et 2025 et à la titularisation des agents nommés, il convient de supprimer les emplois d'origine au 1er octobre 2026 :

- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet ;
- 2 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- 1 emploi d'ETAPS principal de 1ère classe à temps complet ;
- 7 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 emploi de chef de service de police municipale de 2ème classe à temps complet.

Enfin, un agent a été nommé (en 2025) à la suite de sa réussite à un concours territorial. Après la période de stage, il a été titularisé. Il convient maintenant de supprimer le grade d'origine :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 septembre 2026,

Vu l'avis de la commission « finances et affaires générales » en date du 16 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – MODIFIER le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN

Le 7 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0250-DE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».